

LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Instituteur ou professeur des écoles touché par une mesure de carte scolaire

✓ Postes classes élémentaires ou maternelles

C'est l'adjoint, élémentaire ou maternelle, dernier arrivé dans l'école qui est concerné, quelle que soit l'importance de l'école et le type de classe (maternelle ou élémentaire).

Si deux adjoints ont été nommés au même mouvement dans l'école, celui qui a été nommé avec le plus faible barème perd son affectation.

✓ Postes de direction en cas de fusion

En cas de suppression d'un poste de direction dans le cadre d'une fusion d'écoles, c'est le directeur dernier nommé sur les postes de direction des écoles avant fusion qui perd son emploi. Toutefois, les directeurs concernés peuvent s'accorder sur la future direction de la nouvelle école créée, et transmettre leur choix par courrier dûment signé au pôle 1^{er} degré sous couvert de leur IEN. Dans ce cas-là, le choix des agents sera pris en compte. Cette modalité ne dispense pas de la procédure propre aux directions d'écoles profilées.

Priorités en cas de mesure de carte scolaire

✓ Adjoints

Ils ont obligation de participer au mouvement et bénéficient d'une bonification de barème et d'une priorité absolue sur le dernier poste occupé dans la mesure où il est porté en vœu n°1.

L'inscription en 1^{er} vœu du poste faisant l'objet de la fermeture donne droit à une réaffectation prioritaire dans l'école.

En cas de fermeture de postes simultanément à une fusion d'écoles, l'adjoint touché par la fermeture est le dernier nommé sur les écoles antérieures.

La présence d'un poste en soutien pédagogique dans une école ne détermine aucune priorité. Ainsi, le personnel touché par une fermeture est toujours celui dont l'ancienneté dans l'école est la moins élevée (hors direction).

✓ Directeurs dont l'emploi est supprimé

Ces directeurs bénéficient d'une réaffectation prioritaire dans l'école sur un poste d'adjoint, et de la bonification de mesure de carte scolaire s'ils participent au mouvement pour obtenir un poste de direction 2 à 5 classes. Ils conservent leur ancienneté dans l'école.

✓ Nomination du directeur dans une école à classe unique bénéficiant d'une création de poste

Le maître chargé de la classe unique est nommé à titre provisoire avant le mouvement sur le poste de direction. Il devra s'inscrire sur la liste d'aptitude des directeurs pour bénéficier d'une priorité absolue sur le poste au mouvement prochain s'il le demande en vœu 1.